



GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS À UN EXAMEN PAR LES PAIRS

Ce document est destiné à servir de référence pour les examinateurs d'un examen par les pairs d'un système statistique national.

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

Dans le domaine de la statistique publique, l'examen par les pairs peut être considéré comme l'examen et l'appréciation de la performance du système statistique d'un État par d'autres États. L'objectif étant d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis au niveau international. Il s'agit d'examens amiables, qui reposent largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent et sur leur confiance commune dans le processus. Il est important de préciser que l'examen par les pairs permet d'évaluer la qualité de la gouvernance statistique, et non de procéder à une évaluation technique de la qualité des données statistiques officielles produites par un pays

2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie retenue s'appuie sur les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies, sur les principes de la Charte Africaine ainsi que sur la « Check-list SNDS » développée par le Secrétariat de PARIS21. Il appartient aux pairs et aux responsables du Système Statistique National (SSN) du pays examiné, au cours de la réunion préparatoire qui se tient en début de mission, de déterminer les thèmes qui seront examinés au cours de l'exercice

Le secrétariat de l'examen est assuré conjointement par AFRISTAT et PARIS21. Le rôle du secrétariat est d'accompagner les évaluateurs au cours des entretiens, de prendre des notes et de préparer et soumettre le rapport provisoire d'évaluation. Il est important de rappeler que les membres du secrétariat sont tenus à la confidentialité et à la discrétion.

3. RÉSULTAT ATTENDU

Un rapport provisoire de la revue sera produit en fin de mission par le secrétariat et les examinateurs puis présenté au plus haut responsable du SSN. Il est souhaité que le Ministre en charge de la statistique reçoive les pairs à la fin de leur mission afin que ces derniers lui fassent part de leurs recommandations. Suite à cette réunion, et en fonction des remarques formulées par les représentants du pays hôte, un rapport définitif pourra être rendu public.

Il est également nécessaire que les responsables du Système Statistique National (SSN) du pays examiné et les examinateurs se mettent d'accord sur un mécanisme de suivi des recommandations de l'examen.

4. PRÉPARATION DE LA MISSION

Le secrétariat de PARIS21 réalise le dossier d'information qui sera remis aux examinateurs 15 jours avant leur voyage dans le pays examiné. Ce dossier comprendra les documents suivants :

- Les documents de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) (passée et à venir)
- La liste des publications statistiques des 12 derniers mois.
- Les textes en vigueur régissant les activités statistiques dans le pays (loi statistique et textes d'application) ainsi que, le cas échéant, les projets de révision de ces textes
- Un exemplaire de l'ensemble des programmes de travail ou stratégies.
- Le programme d'amélioration du SGDD.
- La liste du personnel, avec niveaux et qualifications, ainsi que le descriptif de tous les postes.
- Le budget annuel du département des statistiques avec les chiffres ou des estimations sur son exécution.
- Les indicateurs du DSRP, le cas échéant.
- Les rapports nationaux sur les OMD, sous réserve de disponibilité.
- Ainsi que tout autre document jugé pertinent

5. DÉROULEMENT ET PROGRAMME TYPE INDICATIF

Considérant qu'un exercice d'examen par les pairs se déroule pendant 5 jours du lundi au vendredi, un programme type pourrait être proposé comme suit :

<i>Dimanche</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Arrivée des examinateurs dans le pays hôte▪ Réunion préliminaire des examinateurs.
<i>Lundi matin</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Réunion avec le Directeur Général de l'INS afin de :<ul style="list-style-type: none">▪ Fixer les objectifs de l'examen▪ Définir précisément les thèmes revus au cours de l'examen▪ Finaliser le programme définitif de la mission, le calendrier des rencontres, et les questions à poser aux interlocuteurs
<i>Du lundi après-midi au jeudi midi</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Rencontres et réunions selon le programme organisé par le pays hôte
<i>Jeudi après-midi</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Réunion des examinateurs et du secrétariat▪ Rédaction du rapport provisoire et des recommandations
<i>Vendredi matin</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du rapport provisoire et des recommandations
<i>Vendredi après-midi</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Fin de la revue.

Rencontres au sein de l'INS, à la convenance du DG :

- Directeur général de l'INS
- Équipe de management senior
- Responsables des différents domaines statistiques
- Responsable de la formation
- Responsable informatique
- Responsable financier
- Responsable de la communication
- Responsable de la recherche
- Personnel professionnel, incluant les bureaux régionaux
- Personnel nouvellement affecté (incluant les personnels juniors recrutés à la sortie de l'école)

Rencontres avec les services statistiques sectoriels

- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Finances
- Banque centrale
- Autres secteurs selon l'importance au niveau national (Mines, Énergie, transports, Tourisme, Emploi, Population, Justice, etc.)

Rencontres avec des interlocuteurs externes au Système Statistique National (SSN) :

- Direction du budget
- Bureau DSRP
- Représentant de l'Union Européenne, ainsi que l'économiste
- Représentant de la Banque mondiale, ainsi que l'économiste
- Représentant du PNUD, ainsi que l'économiste
- Représentant du FMI
- 1 ou 2 donateurs bilatéraux significatifs
- Médias
- Secteur privé (Chambres de commerce, d'industrie, de l'agriculture, Chambre des métiers, etc.)
- Coordinateur de la société civile
- Universités

6. CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA REVUE

a. LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE.

Les pairs devront se prononcer sur la prise en compte par le pays des principes de la Charte Africaine de la Statistique. Ils devront également s'efforcer de formuler des recommandations et des conseils.

Ils jugeront de la prise en compte de ces principes en utilisant l'échelle suivante allant de 0 à 3 :

- 0** : L'objectif n'est pas atteint et aucune action n'a été entreprise en vue d'atteindre l'objectif
- 1** : Des actions ont été entreprises mais l'objectif n'est pas atteint
- 2** : Des actions ont été entreprises mais l'objectif n'est que partiellement atteint
- 3** : Des actions ont été entreprises et l'objectif est atteint

Principe 1 : Indépendance professionnelle		
	Prise en compte	Observations
indépendance scientifique : Les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe d'indépendance scientifique, en particulier vis à vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt ; cela signifie que les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l'exécution d'une opération statistique ne doivent être choisis que par les autorités statistiques sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d'éthique et de bonne conduite.		
impartialité : Les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente.		
responsabilité : Les autorités statistiques et les statisticiens doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques claires et pertinentes. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l'information statistique qu'elles diffusent.		
transparence : Pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Les textes législatifs, réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.		

Principe 2 : Qualité		
	Prise en compte	Observations
pertinence : Les statistiques doivent répondre aux besoins des utilisateurs.		
pérennité : Les statistiques doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants.		
sources de données : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu'il s'agisse de recensements, d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la		

statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, particulièrement, la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs. L'utilisation par les autorités statistiques des fichiers administratifs à des fins statistiques doit être garantie.		
exactitude et fiabilité : Les statistiques doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.		
continuité : Les autorités statistiques garantissent la continuité et la comparabilité dans le temps des informations statistiques.		
cohérence et comparabilité : Les statistiques doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays ; à cette fin, il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Les concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au niveau international, doivent être utilisés.		
ponctualité : Les statistiques doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance.		
actualité : Les statistiques doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité.		
spécificités : Les méthodes de production et d'analyse de l'information statistique doivent tenir compte des spécificités.		
sensibilisation : Les États doivent sensibiliser le public, et en particulier, les fournisseurs des données statistiques sur l'importance de la statistique.		

Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources

	Prise en compte	Observations
mandat : Les autorités statistiques doivent disposer d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production des statistiques. A la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques.		
adéquation des ressources : Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional		

et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des États.		
rapport coût-efficacité : Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs.		

Principe 4 : Diffusion		
	Prise en compte	Observations
accessibilité : Il ne doit y avoir aucune rétention des statistiques. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti. Les micro-données peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.		
concertation avec les utilisateurs : des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins.		
clarté et compréhension : Les statistiques doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des méta-données nécessaires et de commentaires analytiques.		
simultanéité : Les statistiques sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu'elles puissent se préparer à répondre à d'éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l'identité des destinataires et le délai qui s'écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement.		
rectification : Les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.		

Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants		
	Prise en compte	Observations
secret statistique : la protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis par les autorités statistiques et les statisticiens ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique.		
Information aux fournisseurs des données : Les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent.		
finalité : Les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d'une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes.		
Rationalité : Les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d'origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l'information statistique.		

Principe 6 : Coordination et coopération		
	Prise en compte	Observations
coordination : La coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d'un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence et la qualité de l'information statistique.		
coopération : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée pour contribuer à l'amélioration des systèmes de production des statistiques.		

b. LA CHECK-LIST SNDS DÉVELOPPÉE PAR PARIS21 :

L'objet de cette liste est de fournir une référence commune sur la qualité d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, de son processus d'élaboration et de sa mise en œuvre. Elle peut être utilisée pour évaluer la situation actuelle de la gestion stratégique du développement statistique d'un pays de manière plus précise et organisée. Elle peut également contribuer au suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs de Marrakech et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en matière de soutien au développement statistique par les pays et les partenaires techniques et financiers.

La liste s'appuie sur les « Principes fondamentaux de la SNDS » et elle s'organise autour des quatre axes suivants :

1. La SNDS doit être intégrée au contexte et au processus du développement national, en tenant compte de tous les engagements régionaux et internationaux
2. La SNDS doit être élaborée de façon globale, en favorisant les principes de la gestion axée sur les résultats et en répondant aux normes de qualité
3. La SNDS doit être détaillée et cohérente et fournir la base d'un développement durable de la statistique dont la qualité permettra de satisfaire aux besoins
4. La SNDS doit dresser un tableau de l'état du Système statistique, présenter la nécessité de son développement et la manière d'y parvenir

Chacun de ces axes comprend plusieurs points et une liste des indicateurs possibles est suggérée dans chaque cas pour contribuer au processus d'analyse. La liste d'indicateurs n'est pas exhaustive et les pays peuvent choisir des indicateurs qui leur paraissent plus pertinents par rapport aux principes. Les exemples donnés portent sur l'intégration de certains sujets spécifiques dans le document SNDS, sur les rapports entre la SNDS et d'autres documents tels que le DSRP ou les rapports sur les OMD, et sur la création de certains processus susceptibles de faire la différence. En général, ces informations ne peuvent être issues des seuls documents SNDS. Un affinement futur de cette méthodologie pourrait intégrer un indice de mesure du développement statistique et de la planification stratégique, en fonction d'une note attribuée sur la base des commentaires de l'évaluation.

1. La SNDS doivent être intégrée au contexte et au processus du développement national, en tenant compte de tous les engagements régionaux et internationaux. Elle doit :	Indicateurs suggérés	Bilan
<ul style="list-style-type: none"> • bénéficier du soutien et de l'engagement du monde politique et être portée par de hauts responsables au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclarations de responsables politiques de haut niveau (président, ministres, parlementaires, etc.) en faveur du développement des statistiques. ▪ Identification des ressources nationales et demande de l'assistance des donateurs pour développer les statistiques. 	
<ul style="list-style-type: none"> • être axée sur la demande et être conviviale pour les utilisateurs, en répondant aux besoins et aux priorités en termes d'information afin de permettre au gouvernement d'adopter une gestion axée sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une évaluation des besoins des utilisateurs ▪ Existence d'un rapport sur ces besoins pour le suivi et l'évaluation de la SRP et/ou des OMD ▪ Existence d'un rapport d'évaluation sur la manière dont les besoins des utilisateurs ont été satisfaits par le passé 	
<ul style="list-style-type: none"> • développer les statistiques en tant que bien public financé par le budget national, éventuellement complété d'une aide internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation du financement par le budget national ▪ Estimation du financement par les donateurs 	
<ul style="list-style-type: none"> • s'insérer dans les politiques de développement national, notamment en matière d'élaboration, de suivi et d'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, des stratégies sectorielles et d'autres plans de développement national, tout en assurant le suivi de la réalisation des OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des déclarations politiques globales sur le développement, par exemple la DSRP, les rapports OMD ou les stratégies sectorielles, pour déterminer : (1) si les statistiques ont été utilisées pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques de développement ; (2) si le développement statistique est abordé dans le cadre d'une politique du développement 	
<ul style="list-style-type: none"> • respecter les lois et les règlements pertinents et recommander les changements appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision de la législation relative aux statistiques; ▪ Proposition d'une législation nouvelle ou modifiée en matière de statistiques 	
<ul style="list-style-type: none"> • respecter le contexte national, à la fois culturel et institutionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les programmes des donateurs sont établis dans le contexte d'une SNDS en tant que cadre cohérent pour toutes les activités statistiques nationales ▪ Les donateurs appliquent les « Principes directeurs en matière de bonnes pratiques dans la coopération technique pour les statistiques » des Nations Unies. 	

2. La SNDS doit être élaborée de façon globale, en favorisant les principes de la gestion axée sur les résultats et en répondant aux normes de qualité. Elle doit :	Indicateurs suggérés	Bilan
<ul style="list-style-type: none"> • être l’aboutissement d’un travail centré sur la recherche du consensus et le plaidoyer, afin de susciter des engagements et des partenariats, en appliquant un processus très clair de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus de consultation clairs pendant toute l’élaboration et la mise en œuvre de la SNDS ▪ Programme de plaidoyer explicite pour susciter le soutien national et international en faveur du développement statistique 	
<ul style="list-style-type: none"> • être l’aboutissement de véritables processus de participation nationaux que l’ensemble du pays s’approprié. Ils associeront toutes les parties prenantes (par exemple les utilisateurs, les analystes, les producteurs ; l’administration, le secteur privé, la société civile ; les organisations internationales et régionales, les donneurs bilatéraux et les agences spécialisées) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage national du processus d’élaboration et de mise en œuvre, généralement assuré par les INS ▪ Évaluation du rôle de l’assistance externe dans l’aide à l’élaboration d’une SNDS ▪ Existence d’un mécanisme de consultation de toutes les parties prenantes 	
<ul style="list-style-type: none"> • intégrer les principes de la gestion axée sur les résultats dans son élaboration et contrôler sa mise en œuvre en utilisant des indicateurs de performance (par exemple dans le domaine de la diffusion d’informations statistiques, la rentabilité, la satisfaction des utilisateurs, la gouvernance, la contribution aux politiques nationales et la confidentialité) et inclure un plan de suivi et d’évaluation de la performance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d’un plan de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre de la SNDS, intégrant des indicateurs de performances ▪ Existence d’une stratégie de communication sur la mise en œuvre de la SNDS 	
<ul style="list-style-type: none"> • respecter les valeurs et les principes préconisés dans les Principes Fondamentaux des Nations Unies pour la statistique officielle, afin de produire des données utiles et de grande qualité qui susciteront la confiance des utilisateurs de statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes fondamentaux des Nations Unies pour la statistique officielle cités en tant que cadre de référence pour l’élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ▪ Les préoccupations des utilisateurs concernant l’intégrité et la qualité des données sont prises en compte dans la stratégie 	
<ul style="list-style-type: none"> • s’inspirer des règles, des recommandations et des expériences internationales pour tirer profit des connaissances acquises dans le monde entier et aussi assurer une cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des recommandations du SGDD ou de la NSDD ▪ Respect du « Manuel de l’organisation statistique » des Nations Unies 	

entre les pays		
3. La SNDS doit être détaillée et cohérente et fournir la base d'un développement durable de la statistique dont la qualité permettra de satisfaire aux besoins. Elle doit :	Indicateurs suggérés	Bilan
<ul style="list-style-type: none"> • couvrir l'ensemble du Système statistique national (SSN) y compris la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les données issues des recensements, des enquêtes et des systèmes administratifs, de même que les mécanismes de coordination et de consultation (en prenant en compte le fait que la mise en œuvre aura sans doute besoin d'être séquencée) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture de toutes les unités de production statistique : INS, Banque centrale et ministères (Éducation, Santé, Agriculture, Infrastructures, Finances, etc.) ▪ Couverture des statistiques de recensements/enquêtes et des statistiques administratives ▪ Couverture des questions d'analyse et intégration des unités d'analyse dans le processus d'élaboration ▪ Description de mécanismes de coordination et de consultation 	
<ul style="list-style-type: none"> • fournir une plate-forme pour un développement à long terme et durable de la statistique tout en répondant aux besoins immédiats en données pour assurer le développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une vision à long terme pour le développement des capacités statistiques ▪ Programme de travail détaillé pour les prochaines années ▪ Adéquation entre les statistiques planifiées et les besoins des utilisateurs clés 	
<ul style="list-style-type: none"> • apporter des ressources statistiques au processus de décision basé sur les faits, et dont la qualité satisfait les besoins des utilisateurs (fiabilité, exactitude, pertinence, impartialité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation basée, par exemple, sur le Cadre d'évaluation de la qualité des statistiques ▪ Application des Principes fondamentaux des Nations Unies pour la statistique officielle 	
<ul style="list-style-type: none"> • offrir un cadre qui permettra d'utiliser de façon cohérente l'aide internationale et bilatérale à la statistique et éviter les systèmes parallèles de suivi et d'évaluation des besoins des partenaires extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmes des donateurs établis conformément à la SNDS en tant que cadre cohérent ▪ Description des mécanismes de coordination des donateurs ▪ Informations sur les activités et la complémentarité des donateurs 	

4. La SNDS doit dresser un tableau de l'état du Système statistique, présenter la nécessité de son développement et la manière d'y parvenir. Elle doit :	Indicateurs suggérés	Bilan
<ul style="list-style-type: none"> • fournir une évaluation du statut actuel du SSN (où en sommes-nous), incluant une appréciation complète des productions statistiques basée sur des critères reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un rapport d'évaluation fondé sur les besoins des utilisateurs ▪ Évaluation des produits statistiques basée sur le Cadre d'évaluation de la qualité des statistiques 	
<ul style="list-style-type: none"> • assurer le maintien de la production et des procédures statistiques et préserver les activités et les processus existants tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve de la fusion des activités existantes et de celles planifiées dans la SNDS 	
<ul style="list-style-type: none"> • offrir une vision d'ensemble pour les statistiques nationales (où nous voulons aller), des stratégies pour y parvenir (comment nous voulons y arriver) prenant en compte les contraintes institutionnelles et organisationnelles, et intégrant tous les programmes de planification statistique ainsi que des indicateurs de performance (comment savons-nous que nous y sommes parvenus) : ce n'est pas un simple plan de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une vision d'ensemble ▪ Existence d'une stratégie globale associée à une évaluation précise des contraintes et des risques ▪ Existence d'un processus de suivi et d'évaluation 	
<ul style="list-style-type: none"> • prévoir des sous-stratégies pour le pilotage et la gestion, les ressources financières, les ressources humaines, la communication, l'infrastructure (par exemple les technologies de l'information) et la diffusion, ainsi que des processus d'élaboration de statistiques (par exemple les comptes de la Nation, les statistiques de la pauvreté, les statistiques de la santé) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de sous-stratégies pour la gestion et les aspects organisationnels de la production statistique ▪ Existence de sous-stratégies pour les unités de production ▪ Existence de sous-stratégies pour l'infrastructure et la diffusion 	
<ul style="list-style-type: none"> • présenter un programme intégré du renforcement de la capacité statistique : 		
<ul style="list-style-type: none"> – renforçant la capacité à mettre en œuvre et adapter la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de renforcement des capacités, incluant la mesure des besoins de formation 	

<ul style="list-style-type: none"> - transformant les statistiques en informations à travers l'analyse, la diffusion, la publicité et la formation des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une politique d'analyse et de diffusion ▪ Existence d'une politique de documentation des données statistiques ▪ Existence d'une politique de communication 	
<ul style="list-style-type: none"> - hiérarchisé et étalé dans le temps (tout ne peut pas être fait en une fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve de la hiérarchisation des activités ▪ Existence d'un planning prévoyant le séquençement du développement des statistiques 	
<ul style="list-style-type: none"> - fournissant un cadre de cohérence des programmes annuels d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un programme annuel de travail et de mécanismes permettant de l'actualiser 	
<ul style="list-style-type: none"> - réaliste, pragmatique et suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles priorités, aux nouveaux besoins en information et aux leçons tirées de l'expérience, et aussi facile que possible à mettre en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNDS, intégrant des indicateurs de performance ▪ Mise en place de mécanismes de suivi de l'évolution des besoins et priorités des utilisateurs ▪ Flexibilité des mécanismes de programmation des travaux, par exemple via une actualisation annuelle 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ préciser les besoins en financements : il s'agit de répondre aux demandes des utilisateurs tout en restant réaliste en ce qui concerne les ressources (cela implique de hiérarchiser les priorités, de les séquencer, d'avoir un souci d'efficacité : par exemple en envisageant d'autres stratégies de collecte des données : les sources administratives ou les enquêtes par sondage, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation des besoins de financement par le budget national ▪ Estimation des financements à apporter par les donateurs ▪ Preuve de la hiérarchisation des activités ▪ Existence d'un mécanisme de coordination des donateurs ▪ Analyse des choix possibles en termes de méthodes de compilation des données, le cas échéant 	

7. EXEMPLES DE PLAN D'ENTRETIENS AVEC LES INTERLOCUTEURS EXTERNES AU SSN

Faits

- a. Qui est la personne interrogée et quelle est sa place dans la hiérarchie (afin d'établir le poids à donner aux réponses) ?
- b. Quels sont les intérêts de la personne interrogée en matière de statistiques ? Quelle sera l'utilisation de l'information, pourquoi est-elle demandée, pour quel type de politiques ?
- c. Quel est le type d'information nécessaire quel niveau de détail, quelle régularité, quel niveau de qualité et quelle couverture ?
- d. Idéalement, que souhaiterait recevoir la personne interrogée ?
- e. Comment l'information est-elle obtenue ?
- f. Comment peut-on la rendre plus accessible ?
- g. Qu'a fait la personne interrogée pour améliorer l'accès/la disponibilité des statistiques nécessaires ?
- h. La personne interrogée a-t-elle été consultée sur les besoins et les priorités des systèmes de statistiques ? Quand et comment ?

Opinions

- a. Que pense l'utilisateur de la qualité, la pertinence et le respect des délais des données qui lui sont nécessaires ?
- b. Adéquation de l'organisation institutionnelle du système statistique
- c. Adéquation des ressources disponibles pour le système de statistique et efficacité de l'utilisation de ces ressources
- d. Statut du Directeur général et sa capacité à influencer et à conduire le changement
- e. Personnalités du gouvernement pouvant faire la promotion des statistiques ? Postes et rôles
- f. Adéquation du personnel de la statistique : est-il à la hauteur de la mission ?
- g. Quelles seraient les caractéristiques de responsables remplissant bien leurs fonctions ?
- h. Quel type de changements institutionnels faudrait-il entreprendre pour améliorer la performance ?
- i. Compétence professionnelle du personnel statistique : quelles solutions pour répondre aux problèmes ?
- j. Quelle est la progression de la SNDS et quels sont les résultats potentiels ?

Conseils : recommandent-ils des changements sur les points ci-dessous ?

- a. Priorités statistiques et système permettant de les choisir
- b. Conseil d'administration statistique ou Comité statistique à la tête du système
- c. Loi statistique
- d. Relations et coordination internationales
- e. Soutien des donateurs et arrangements en matière de financement local
- f. Liens de l'INS avec des institutions nationales comme la Banque centrale, le ministère des Finances, l'unité de suivi de la pauvreté, la Présidence, etc.
- g. Processus de programmation stratégique

8. EXEMPLES DE PLAN D'ENTRETIENS AVEC LES INTERLOCUTEURS DU SSN

Faits

- a. Avec qui êtes-vous en relation dans le cadre de votre travail ?
- b. À quelle fréquence les rencontrez-vous ?
- c. Comment pouvez-vous connaître leurs attentes ?
- d. Comment savez-vous si les destinataires sont satisfaits de ce qu'on leur propose ?
- e. Comment leur expliquez-vous que les contraintes en matière de ressources limitent ce qui peut leur être proposé ?
- f. Comment persuadez-vous les responsables/donneurs de vous fournir les ressources nécessaires pour satisfaire les clients ?
- g. Existe-t-il un programme de travail annuel ? Le suivez-vous ou est-ce que les priorités changent pendant l'année ? Pourquoi ? (Donnez des exemples)
- h. Que faites-vous quand les priorités de plusieurs donneurs sont contradictoires et que chacun propose des ressources pour la mise en œuvre ?
- i. Les priorités des donneurs ont-elles modifié votre programme de travail récemment ? Quelles en sont les conséquences ?
- j. Quelle est votre marge de manœuvre par rapport aux ressources allouées ?
- k. Recevez-vous les allocations promises/attendues ? Les recevez-vous en temps voulu ?
- l. Que se passe-t-il quand les ressources financières ne sont pas disponibles pour le programme prévu ?
- m. Quelles sont vos contraintes en termes d'infrastructure ?
- n. Quelles sont vos contraintes en termes de ressources humaines ?
- o. Existe-t-il une stratégie de formation du personnel ? Existe-t-il une formation ? Comment ?
- p. Que faites-vous si la qualité de votre production ne semble pas acceptable ?
- q. Faites-vous connaître les informations non publiées ?
- r. Consultez-vous vos collègues pour voir si leurs données/méthodes sont cohérentes avec les vôtres ?
- s. Quand vous avez produit des statistiques, qu'en faites-vous ? Comment en vérifiez-vous la cohérence ?
- t. Vos produits sont-ils évalués par les autres ?
- u. Avez-vous des standards, des définitions et des méthodes communes ? Sont-elles publiées ?
- v. Des métadonnées sont-elles disponibles pour les utilisateurs ?
- w. Où vos produits sont-ils accessibles aux utilisateurs ? Que se passe-t-il s'ils ne sont pas immédiatement disponibles ?

Opinions

- a. Êtes-vous gêné par le décalage entre ce qu'on attend de vous et ce que vous pouvez réellement accomplir avec les ressources à votre disposition ?
- b. Le décalage en termes de ressources affecte-t-il la fiabilité de vos produits ? Affecte-t-il le respect des délais de leur production ?
- c. Pensez-vous que les ressources disponibles pour les statistiques sont utilisées efficacement ?
- d. D'autres partagent-t-ils ce point de vue ? Si oui, qui ?
- e. Que pensez-vous de la manière dont les ressources sont allouées ?
- f. Que pensez-vous de la manière dont les ressources et autres conflits sont gérés ?
- g. Quels seront, selon vous, les avantages d'une Stratégie nationale du développement de la statistique ?
- h. Entrevoyez-vous des problèmes quant à sa mise en œuvre ?
- i. Des obstacles sont-ils déjà apparus ?
- j. Cette stratégie est-elle susceptible d'apporter des améliorations à la capacité statistique ? Pourquoi ?

Conseils

- a. Comment feriez-vous la promotion des statistiques dans votre pays ?
- b. Comment vérifieriez-vous que les besoins des utilisateurs sont satisfaits ?
- c. Comment vous y prendriez-vous pour augmenter les ressources disponibles ?